



NOTICE INFORMATIVE DE SYNTHESE ACCESSIBILITE A L'INSTITUT DE ROMAINVILLE

L'établissement permet l'accessibilité à **tous les types de handicaps** (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques).

C'est ainsi que sont notamment pris en compte :

- Pour la déficience visuelle : des exigences en termes de guidage, de repérage de qualité d'éclairage
- Pour la déficience auditive : des exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée
- Pour la déficience intellectuelle : des exigences en termes de qualité d'éclairage
- Pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements.

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

Risque Incendie :

- Accès sortie sur l'extérieur RDJ - R+1 – R+2
- Référent « aide à la personne en situation de handicap » : Emmanuelle LE JOLLEC

ERP de type R 3^{ème} catégorie

Nombre de personnes accueillies maximum : 645 personnes

Services offerts :

Institut de formation sur quatre niveaux :

- R+2 : bureaux
- R+1 : 3 grandes salles de cours, 1 salle de pause, 1 CDI et des bureaux
- RDC : accueil, bureaux, 3 salles de cours
- RDJ : 8 salles de TP et TD

CHEMINEMENT EXTERIEUR

Eclairage extérieur au pourtour du bâtiment

Escalier extérieur (non accessible PMR) menant au RDC : équipé de bandes podotactiles

STATIONNEMENT

Deux places de stationnement PMR dans la cour à proximité immédiate du bâtiment : largeur = 3.30m revêtement en enrobés pente nulle et dévers <2%, marquage horizontal et vertical.

ACCES AU BATIMENT

Depuis les places de stationnement, accès au bâtiment facilement repérable et espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale. Contrôle d'accès par visiophone et possibilité d'accès autonome à tous les locaux ouverts au public.

ACCUEIL DU PUBLIC

Eclairage intérieur (salles et circulation) assurant un éclairage de 200 lux minimum.

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

Circulations conformes : largeur mini 140 cm, portes de 80 cm minimum, sol souple collé non glissant et sans reflet, éclairage de 100 lux.

CIRCULATIONS VERTICALES

Obtention d'une dérogation : les marches des escaliers présentent une hauteur de plus de 17 cm.

Eclairage intérieur de 150lux minimum.

Bandes podotactiles sur les paliers d'étages.

Bandes contrastées sur les premières et dernières contremarches.

ASCENSEUR

Ascenseur accessible et permettant l'accès aux 4 niveaux du bâtiment.

PORTES, PORTIQUES ET SAS

Demande de dérogation concernant la dimension des sas : le sas d'entrée est intégré à la façade vitrée de type industriel. Son adaptation aux règlements handicapés est particulièrement délicate. Il est donc proposé de maintenir ouvert la porte extérieure du sas pendant l'exploitation. Il est de plus à noter que l'accueil dispose d'une vue directe sur la rampe d'accès

Repérage des parties vitrées par des bandes horizontales translucides.

SANITAIRES

SANITAIRE SUR CHAQUE NIVEAU ACCESSIBLE EN FAUTEUIL : cuvette rehaussée avec barre d'appui, espaces d'usage et de retournement, lavabo adapté hauteur 85 cm avec espace 70cm x 30cm sous vasque et signalétique.

DIMENSIONS DES LOCAUX ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET DES DISPOSITIFS DE COMMANDE UTILISABLES PAR LE PUBLIC :

- Guichets, banques d'accueil et d'information, caisses de paiement

Bureau de l'accueil complété par une tablette pouvant recevoir une personne en fauteuil : tablette à 80 cm du sol avec espace libre sous tablette de l.80 cm x prof.30 cm x ht.70 cm.

- Mobilier fixe, notamment tables, comptoirs, présentoirs, lits, appareils sanitaires isolés, fontaines

Mobilier libre dans toutes les salles.

- Appareils distributeurs, notamment distributeurs de boissons et denrées

Distributeur de boissons et denrées AU R+1.

- équipements et dispositifs de commande destinés au public, notamment dispositifs d'ouverture de portes, interrupteurs, commandes d'arrêt d'urgence, claviers...

Dispositifs de commande neufs placés entre 90 et 110 cm du sol.

ETABLISSEMENTS OU INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS : Aménagement d'une place accessible en fauteuil roulant dans toutes les salles de cours.